



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS ARTISTIQUES AVEC ELOÏSE LIEVEN

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay dispose de la compétence « favoriser la coopération et mettre en réseau les bibliothèques et médiathèques du territoire » et qu'à ce titre, mène des actions culturelles à destination de ces équipements, qui s'inscrivent dans les manifestations d'audience nationale ou internationale,

Considérant les « Journées Européennes du Patrimoine » mises en place par la DRAC Hauts de France sur la thématique du « patrimoine vivant » les 16 et 17 septembre 2023,

Considérant que pour cet événement, la Communauté d'Agglomération souhaite mettre en place des ateliers créatifs à destination de bibliothèques du territoire,

Considérant que la prestataire Eloïse Lieven a toutes les qualités artistiques requises pour mettre en œuvre des ateliers artistiques s'inscrivant dans ce cadre,

Considérant qu'en application de l'article R.2123-1.3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec Eloïse Lieven, domiciliée à Lomme (59160), 152 rue Victor Hugo, pour mettre en œuvre des ateliers artistiques, qui se dérouleront dans deux bibliothèques du territoire, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, le 16 septembre 2023, et ce pour un montant de 1 015,00 € nets de taxes,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de prestations artistiques avec Eloïse Lieven, domiciliée à Lomme (59160), 152 rue Victor Hugo, pour mettre en œuvre des ateliers artistiques qui se dérouleront dans la médiathèque Marcel Wacheux de Bruay-la-Buissière et la médiathèque Buridan de Béthune, le 16 septembre 2023, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, et ce pour un montant de 1 015,00 € nets de taxes.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le - **9 AOUT 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



LECONTE Maurice

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le :- **9 AOUT 2023**

Et de la publication le : **10 AOUT 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



LECONTE Maurice